

FICHE DE POSTE MCFA ENSAPVS

Maître(sse) de conférences associé(e) à mi-temps pour le 1^{er} semestre de l'année 2023-2024 (80h d'enseignement équivalent TD)

Groupe de disciplines : HCA
POSTE : HCA_80h_MCFA_ENSAPVS_2023

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine
3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris

Missions et activités principales

L'ENSA Paris-Val de Seine recrute un.e enseignant.e ayant une compétence dans le domaine HCA (Histoires et Cultures architecturales).

Ses missions sont les suivantes : L'enseignant.e viendra s'inscrire dans les enseignements du champ HCA en licence et en master en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement, et de façon générale exercer ses fonctions dans le cadre des enseignements de l'histoire et de la culture architecturale dans les différents cycles du cursus.

Pédagogique (enseignement)

En licence, l'enseignant.e sera appelé-e à assurer, en liaison avec les enseignants du champ : enseignement transversal du S5, en lien avec les enseignants de projet et de construction (22h).

En cycle Master, Il/elle participera principalement au Domaine d'études 6 « Transformations. Temporalités des patrimoines et de l'existant », et/ou aux 5 autres DE de l'école : 1 « Architectures-laboratoire des territoires ouverts » ; 2 « Écologies » ; 3 « Expérimental » ; 4 « Faire » ; 5 « Territoires de l'architecture ».

- . Il.elle créera un cours optionnel d'histoire de la ville et des territoires du XIX^e au XXI^e siècles en Master (20h)
- . Il/elle participe activement à l'animation d'un séminaire orienté vers la recherche, et à l'encadrement des mémoires en architecture.
- . Il/elle pourra être invité à intervenir en tant qu'historien.ne dans l'encadrement d'enseignements de projet et notamment dans l'encadrement des étudiants inscrits en projet de fin d'études (PFE) mention Recherche dans le cadre d'un cours obligatoire donné par les deux unités de recherche.
- . Il/elle sera amené à participer :
 - . à l'enseignement du double-diplôme international, Master Européen Université IUAV Venise - ENSA PVS « La modification de l'existant. Architecture, patrimoine, temporalité ».
 - . à l'enseignement de Master Histoire, Civilisations, Patrimoine, co-habilité avec l'Université de Paris, dans les parcours « Ville, Architecture, Patrimoine (VAP) et/ou PSTN-A (Patrimoine scientifique, technique, naturel et architectural), notamment aux séminaires et aux cours qui préparent à des carrières dans le domaine du patrimoine et d'urbanisme et conduisent au doctorat et aux métiers de la recherche (VAP) ou aux concours d'attaché de conservation et de conservateur du patrimoine (PSTN-A).

En cycle Doctorat, il.elle est susceptible de participer en 3^e cycle à un séminaire doctoral.

- Perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école et par rapport au LMD dans le cursus des études d'architecture : l'enseignant(e) s'inscrira dans le programme pédagogique de l'ENSA Paris Val de Seine 2019-2024.

Scientifique (recherche)

Le·la candidat·e devra participer activement aux activités de recherche de l'école. Ses missions scientifiques et son investissement dans une des unités de recherche de l'école devront contribuer au renforcement des axes de recherche définis dans le projet de formation 2019-2024 de l'ENSAPVS.

Il·elle s'impliquera dans le renforcement des liens entre l'ENSAPVS et l'Université de Paris. Il·elle s'engagera dans une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS, l'EVCAU ou le CRH-LAVUE, comme membre associé.

Il·elle participera à l'animation de la vie de la recherche à l'école et à l'organisation d'événements ouvrant le champ de l'architecture à l'analyse des dimensions historiques, sociales, politiques et culturelles.

. Il ou elle fera preuve d'une activité de publications, de participation à des programmes de recherche, et de contribution à des colloques.

. Il est attendu que l'enseignant·e participe à :

. La participation à des jurys de mémoire et de PFE.

. Le développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux

. La valorisation et diffusion des travaux de recherche

Diplômes requis et expérience professionnelle requise :

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux personnels enseignants. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes : 1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ; 2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; 3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les professeurs et maîtres de conférences associés à mi-temps sont nommés, pour une période pouvant varier de six mois à trois ans et qui peut être renouvelée, sans que la durée totale des fonctions ne puisse excéder neuf ans dans un même établissement.

Expériences et compétences souhaitées

Doctorat en Histoire, en histoire de l'architecture ou en histoire de l'art requis

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 250 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. Elle est située dans un campus universitaire Paris Rive Gauche, est associée par décret à l'Université de Paris et également en convention avec Alliance Sorbonne-Paris-Cité.

En 1er cycle, le programme de l'Ecole vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique. En 2ème cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement structurés autour de 6 thèmes : Architectures-laboratoire des territoires ouvert ; Ecologies ; Expérimental ; Faire ; Territoires de l'architecture ; Transformation. En 3ème cycle, l'Ecole propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 2 laboratoires.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique 2019-2024 qui a fait évoluer substantiellement le cycle licence et consolidé le cycle master. Pour développer le 3ème cycle, l'école invite 30 % de ses diplômés (1 étudiant en architecture sur 10) à s'engager dans une formation post-diplôme d'architecte d'Etat en s'inscrivant dans un PFE « recherche ».

Présentation des activités de recherche scientifique au sein de l'école et des perspectives de développement

La recherche à l'ENSAPVS s'articule autour de 5 axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »

Axe « Fabrication et circulation des modèles »

Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »

Axe « Espace public, temporalités, habitat »

Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Ces axes de recherche se développent dans 2 unités de recherche, en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris : le CRH (Centre de Recherche sur l'Habitat) et l'EVCAU (EnVironnement numérique Cultures Architecturales et Urbaines). Les 2 équipes sont représentées à la Commission de la Recherche de l'école. Le CRH est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, le CRH-LAVUE se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux des chercheurs du CRH-LAVUE sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé. Les terrains étudiés portent souvent sur la ville de Paris mais sont également tournés vers l'international.

Le laboratoire EVCAU (EA7540) est composé de 67 enseignants-chercheurs issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...). Le laboratoire compte 5 HDR encadrants et 15 doctorants (dont 4 allocataires) inscrits à l'école doctorale ED 624 de l'Université de Paris, formation doctorale « Architecture, urbanisme, paysage, patrimoine ». Ils interviennent de façon déterminante dans l'encadrement de mémoire de Master de l'école et dans le Master « Ville architecture patrimoine », co-habilité avec l'Université de Paris. Trois axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Culture Numérique ; Architecture et Santé ; Modèles Temporalités Environnements, qui s'exercent sur les territoires du Grand Paris, au national et à l'international.

L'Ecole est associée par décret à l'Université de Paris et partenaire de l'alliance Sorbonne Paris Cité et mène plusieurs programmes d'enseignement et de recherche en son sein.

Au sein du CERILAC, l'école participe à l'ED 131 et à une formation doctorale « Architecture Culture Projet ».

Prospective : dans le cadre de son projet pédagogique et scientifique 2019-2024, l'Ecole vise à développer des modules d'enseignement transdisciplinaires et à développer ses axes principaux : numérique, santé, habitat, écologie. Elle vise à parvenir à un taux de 30% de PFE « recherche » et à développer la filière doctorale de façon à disposer à terme de 20 enseignants HDR et parvenir à 80 doctorants inscrits.

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité du directeur.

Liaisons fonctionnelles : Avec l'ensemble de la communauté enseignante

Nature et durée du contrats :

- Contrat d'agent contractuel du ministère de la Culture d'une durée d'un semestre : du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024
- Contrat à mi-temps (160h annuelles soit 80h pour un semestre)

Informations sur le poste :

- Philippe BACH, Directeur ENSA Paris Val de Seine.
- Nathalie HÉBRÉARD, Directrice des études, de la pédagogie et des formations (questions relatives à l'organisation des enseignements), nathalie.hebreard@paris-valdeseine.archi.fr
- Doriane CORNILLIE, Responsable du service des ressources humaines (questions relatives aux conditions de recrutement), doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants (un document par pièce = 1 pdf nommé sous format Nom_Prenom_N°poste) :

- une note de motivation (2 pages maximum) ;
- un CV ;
- un dossier faisant ressortir des expériences d'enseignement et/ou de publications, et des expériences de

- maîtrise d'œuvre architecturale (30 pages maximum) ;
- Une copie des diplômes ;
- Une copie de la carte nationale d'identité.

Rappel sur les conditions de recrutement :

Le candidat, qu'il soit à plein temps ou à mi-temps, doit remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1er janvier 2024 d'une expérience professionnelle d'architecte d'une durée de 7 ans à minima
- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent au grade de professeur par le Conseil Pédagogique et Scientifique de l'Etablissement
- Pour être associé à mi-temps, le candidat doit justifier en outre de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle qui permet de disposer de moyens d'existence réguliers. La perte de l'activité principale entraîne la fin du contrat.

Dépôt des candidatures UNIQUEMENT PAR MAIL à : nathalie.hebreard@paris-valdeseine.archi.fr et doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr et marine.durand@paris-valdeseine.archi.fr

Délai impératif d'envoi des candidatures : mercredi 12 juillet 2023 minuit.

Le mail portera en objet la mention « Recrutement MCFA – N° de poste » et le NOM du candidat.

Les candidats seront sélectionnés sur dossier. Il n'y aura pas d'audition.

IMPORTANT - La candidature retenue sera informée entre le 17 et le 18 juillet 2023 et devra communiquer dans les délais les plus brefs et impérativement avant le mercredi 19 juillet 2023 minuit les pièces nécessaires à l'établissement de son contrat :

	Recrutement en contrat MCFA ou PFA	
	100%	50%
Carte vitale ou attestation	X	X
Pièce d'identité	X	X
Diplôme le plus élevé, requis pour l'enseignement	X	X
Curriculum vitae	X	X
Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies	X	X
État signalétique des services du service national OU certificat de participation de la journée défense et citoyenne	X	X
RIB ou RIP avec IBAN/BIC	X	X
Documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaire et contrats ou création d'entreprise et avis d'imposition ou avis de revenus de micro entreprise ou bilan comptable...)	Non demandé	X
Pour les ressortissants étrangers (l'ensemble des documents ci-dessus, en français ou le cas échéant traduit par un traducteur assermenté)		
Titre de séjour valant autorisation de travail pour les étrangers hors UE OU autorisation provisoire	X	X
Document attestant de la régularité de la position au regard des obligations de service national dans le pays d'origine	X	X
Équivalent du casier judiciaire : bulletin N° 2 ou à défaut, attestation sur l'honneur	X	X